

**TARIFS DE L'EHPAD L'ÉDELWEISS au 01 janvier 2023.**

**TARIF HEBERGEMENT au 01 janvier 2023**

CHAMBRES INDIVIDUELLES AVEC BALCON SUD : **73,00 Euros / jour**  
(Soit 2190,00 Euros pour 30 jours)

CHAMBRES INDIVIDUELLES AVEC BALCON NORD : **72,00 Euros / jour**  
(Soit 2160,00 Euros pour 30 jours)

CHAMBRES INDIVIDUELLES SANS BALCON : **69,00 Euros / jour**  
(Soit 2070,00 Euros pour 30 jours)

CHAMBRES DOUBLES par personne : **62,00 Euros / jour**  
(Soit 1860,00 Euros pour 30 jours)

**TARIF AIDE SOCIALE**

Après acceptation du dossier Aide Sociale par le Conseil Général : **62.96 Euros / jour**  
L'établissement est habilité pour 25 places « Aide Sociale »

**TARIF DEPENDANCE au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

* G I R 1 - 2	<b>21.76 Euros par jour</b>
* G I R 3 - 4	<b>13.81 Euros par jour</b>
* G I R 5 - 6	<b>5,86 Euros par jour</b>

**Tarifs annexes**

<b>Linge personnel :</b>	Linge lavé, séché, plié	<b>2.29 €</b>
<i>(Assuré par un prestataire extérieur)</i>	Linge lavé, séché, plié, repassé, finition pressing	<b>3.59 €</b>
<b>Location réfrigérateur :</b>		<b>10 € par mois</b>
<b>Téléphone :</b>	Selon tarifs France Télécom	
<b>Repas invités :</b>	Déjeuner :	<b>12.50 €</b>
	Dîner :	<b>8.25 €</b>
	Enfant (moins de 12 ans) :	<b>6.25 €</b>
<b>Couchette accompagnant :</b>		<b>29.50 €</b>
	Nuit + petit déjeuner :	<b>32.00 €</b>
	Nuit + petit déjeuner + repas midi et soir :	<b>41.50 €</b>

<p><b>Prestations d'administration générale</b></p>	<p><b>1° Gestion administrative de l'ensemble du séjour :</b>  - tous les frais liés aux rendez-vous nécessaires à la préparation de l'entrée ;  - état des lieux contradictoire d'entrée et de sortie <b>réalisé par le personnel de l'établissement ;</b>  - tout document de liaison avec la famille, les proches aidants et la personne de confiance, ainsi qu'avec les services administratifs permettant l'accès aux droits, notamment les frais administratifs de correspondance pour les différents dossiers dont la CMU, CMU-c, l'aide sociale à l'hébergement et l'allocation logement.</p> <p><b>2° Elaboration et suivi du contrat de séjour, de ses annexes et ses avenants</b></p> <p><b>3° Prestations comptables, juridiques et budgétaires d'administration générale dont les frais de siège autorisés ou la quote-part des services gérés en commun</b></p>
<p><b>Prestations d'accueil hôtelier</b></p>	<p><b>4° Mise à disposition de la chambre (individuelle ou double) et des locaux collectifs ;</b></p> <p><b>5° Accès à une salle de bain comprenant a minima un lavabo, une douche et des toilettes</b></p> <p><b>6° Fourniture des fluides (électricité, eau, gaz, éclairage, chauffage) utilisés dans la chambre et le reste de l'établissement</b></p> <p><b>7° Mise à disposition de tout équipement indissociablement lié au cadre bâti de l'EHPAD</b></p> <p><b>8° Entretien et nettoyage des chambres, pendant et à l'issue du séjour</b></p> <p><b>9° Entretien et le nettoyage des parties communes et des locaux collectifs</b></p> <p><b>10° Maintenance des bâtiments, des installations techniques et des espaces verts</b></p> <p><b>11° Mise à disposition des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et installer le téléphone dans la chambre</b></p> <p><b>12° Accès aux moyens de communication, y compris Internet, dans tout ou partie de l'établissement</b></p>
<p><b>Prestation de restauration</b></p>	<p><b>13° Accès à un service de restauration dont fourniture de trois repas, d'un goûter et mise à disposition d'une collation nocturne</b></p>
<p><b>Prestation de blanchissage</b></p>	<p><b>14° Fourniture et pose du linge plat et du linge de toilette, son renouvellement et son entretien :</b>  Le lavage, le séchage et le pliage du linge des résidents sont assurés par l'établissement, pour les résidents entrés après le 01 janvier 2023. Pour les résidents entrés avant le 01 janvier 2023, se référer aux tarifs annexes ci-dessus. Pour toute prestation de blanchissage complémentaire, merci de se rapprocher de la blanchisserie ABI à LA SAULCE, Chemin de Romane. Tél 04 92 45 59 03.</p>
<p><b>Prestation d'animation de la vie sociale</b></p>	<p><b>15° Accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement</b></p> <p><b>16° Organisation des activités extérieures</b></p>